

M. HECTOR Claude



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 19 octobre 2022 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 mai 2022, suivi d'un codicille en date du 29 mai 2022, Monsieur Claude Henri Charles HECTOR, en son vivant retraité, demeurant à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (84800) 1141 route de Caumont, né à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (84800), le 18 août 1939, Veuf de Madame Magali Marie Josette BERNARD et non remarié, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à AVIGNON (84000) (FRANCE), le 10 août 2022, A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier BERGER, Notaire à VILLENEUVE LEZ AVIGNON, 16 Avenue Gabriel Péri, le 5 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Olivier BERGER, notaire à VILLENEUVE LEZ AVIGNON (30400) 16 Avenue Gabriel Péri, référence CRPCEN : 30063, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

3954772 Publié le 19/10/2022